



IMMOFELTEN
BUREAU IMMOBILIER

NOS TARIFS / HONORAIRES

La commission de vente

Commission pour la vente d'un bien immobilier : 3 % HTVA payable par le vendeur.
Rémunération forfaitaire sur les biens inférieurs à 150.000 € de 5000 € HTVA

La cession d'un fonds de commerce

Nos commissions pour la cession d'un fonds de commerce s'élèvent à :

5000 HTVA pour un fonds de commerce d'une valeur comprise entre 50.000 € à 200.000 €
3 % HTVA de la valeur d'un fonds de commerce supérieur à 200.000 €

La location d'un logement

Les frais d'agence pour la location s'élèvent à 1 mois de loyer HTVA, payable par le locataire.

La gestion locative

Les frais pour la gestion locative s'élèvent à 5 % HTVA du loyer annuel.

L'état des lieux

Les frais d'agence pour l'état des lieux s'élèvent à 200 € HTVA.

Ils sont à charge de la partie qui a mandaté l'agence.

L'état des lieux est gratuit si un mandat pour la mise en location a été signé.

L'estimation du bien

L'estimation est gratuite si le client a signé un mandat exclusif de vente. Si un client sollicite le service de notre agence uniquement pour faire évaluer le bien, les frais de l'estimation s'élèvent à : 200 € HTVA pour un appartement 400 € HTVA pour une maison.